

Fiche Repères

NOUVELLE CLASSIFICATION HRAC : DES LETTRES AUX CHIFFRES

Depuis le 1er mars 2021, les modes d'action herbicides, symbolisés par des lettres et connus du monde agricole, évoluent et sont maintenant représentés par des chiffres. L'arrivée de nouvelles substances actives, la meilleure compréhension des modes d'action et la volonté d'uniformiser différentes classifications à l'échelle mondiale ont poussé le comité HRAC* à mettre à jour cette classification.

Ces pastilles de couleur sont propres à BASF et vous permettent de repérer facilement le mode d'action utilisé et de les alterner au mieux.



Nouvelle Classification HRAC	Ancienne Classification HRAC	Mode d'action
1	A	Inhibiteurs de l'ACCCase (Acétyl-coenzyme A carboxylase)
2	B	Inhibiteurs de l'ALS (Acétolactate synthase)
3	K1	Inhibiteurs de l'assemblage des microtubules
4	O	Herbicides auxiniques ou auxines synthétiques
5	C1 C2	Inhibiteurs du photosystème 2 (Serine 264)
6	C3	Inhibiteurs du photosystème 2 (Histidine 215)
9	G	Inhibiteurs de l'EPSP synthase
10	H	Inhibiteurs de la glutamine synthase
12	F1	Inhibiteurs d'une étape de la synthèse des caroténoïdes (inhibiteurs PDS)
13	F4	Inhibiteurs de la DOXP synthase
14	E	Inhibiteurs de la synthèse des chlorophylles (inhibiteurs PPO)
15	K3 N	Inhibiteurs de la synthèse des acides gras à très longue chaîne (VLCFAS)
18	I	Inhibiteurs du DHP (Dihydroptéroate synthase)
19	P	Inhibiteurs des transporteurs d'auxine
22	D	Diversión du PS1 Electron
23	K2	Inhibition de l'organisation des microtubules
24	M	Découplants
27	F2	Inhibiteurs d'une étape de la synthèse des caroténoïdes (inhibiteurs de la HPPD)
29	L	Inhibiteurs de la synthèse de la cellulose (parois cellulaires)
30	Q	Inhibiteurs des thioesterases d'acide gras (FAT)
31	R	Inhibiteurs de la serine thréonine phosphatase
32	S	Inhibiteurs de la solanesyl diphosphate synthase
33	T	Inhibiteurs de l'homogentisate solanesyltransferase
34	F3	Inhibiteurs de la lycopène cyclase
0	Z	Mode d'action indéterminé

FOCUS SUR LES MODES D'ACTION DISPONIBLES DANS LA ROTATION COLZA-BLÉ-ORGE

Nouvelle Classification HRAC	Ancienne Classification HRAC	Famille chimique	Substance active	Nouvelle Classification HRAC	Ancienne Classification HRAC	Famille chimique	Substance active									
1	A	DEN	Pinoxaden	5	C1	Triazinone	Métribuzine									
		DIME	Cléthodime Cycloxydime			C2	Urée substituée	Chlortoluron								
		FOP		Clodinafop-propargyl	12		F1	Phenyl-ether	Béflubutamide							
				Fenoxaprop-p-ethyl		Diflufenican										
				Fluazifop-p-butyl		Picolinafen										
				Propaquizafop		13		F4	Isoxazolidione	Bixlozone** Clomazone						
				Quizalofop-p-ethyl					14	E	Diphényl-éther	Bifenox				
		2	B	Imidazolinone	Imazamox	15	K3	N-phenyl-Triazololinone			Carfentrazone-ethyl					
				Sulfonylurée					Amidosulfuron	27	F2	Chloroacétamide	Dimétachlore			
						Bensulfuron		29	L				Diméthénamid-p			
Iodosulfuron-methyl	30					Q							Metazachlore			
Mesosulfuron-methyl													32	F3	Péthoxamide	
Metsulfuron-methyl															Oxyacétamide	Flufénacet
Thifensulfuron-methyl																
Tribenuron-methyl				Triallate												
Tritosulfuron					0			K3	Acétamide	Nanopropamide						
Triazololinone	Propoxycarbazone-sodium															
Thiocarbazone-methyl																
Triazolopyrimidine type 1	Florasulam															
Triazolopyrimidine type 2	Pyroxsulame															
3	K1	Benzamide	Propyzamide	30	Q	Benzyl-ester	Cinmethylin**									
		Dinitroaniline	Pendimethaline				32	F3	Diphényl-éther	Aclonifène						
4	O	Phénoxy-carboxylate	2,4-D	0	K3	Acétamide					Nanopropamide					
			2,4-MCPA													
			Dichlorprop-P													
		Mecoprop-P														
		Pyridine					Pyridine	Piclorame								
								Aminopyralid								
Pyridine-carboxylate		Pyridine-carboxylate	Clopyralid													
			Halauxifène-methyl													
Pyridyloxy-carboxylate		Fluroxypyr														
Quinoline-carboxylate		Quinmércac														

** En cours d'évaluation européenne
Nouveau

Quelques évolutions à prendre en compte pour établir vos programmes de désherbage :

■ Groupe 15 et recommandations vis-à-vis de la gestion de la résistance :

Les groupes N et K3 ont été regroupés : le prosulfocarbe et le flufénacet sont donc maintenant dans le même groupe 15. En effet, ils agissent sur la même voie de synthèse des acides gras mais sur des cibles/protéines différentes. De ce fait, les recommandations d'utilisation de ces 2 substances actives en association ou en programme restent valables.

■ 2 nouvelles molécules sont en cours d'évaluation auprès des autorités européennes :

- Le cinmethylin (nom scientifique de la substance active Luxi-D) se retrouve seul dans le nouveau **groupe 30**.
- La bixlozone rejoint la clomazone au sein du **groupe 13**.

Pour vous aider durant cette période de transition, les deux codes HRAC (ancien et nouveau) seront indiqués sur nos étiquettes herbicides.

HERBICIDE

GROUPE

3 (K1)

15 (K3)

HERBICIDE

Trooper[®]

NOUVEAU
CODE

ANCIEN
CODE

NOUVEAU
CODE

ANCIEN
CODE

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou consulter www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com. Juillet 2023. Réf. 283CETE0723R

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.